

Conseil communal de Rolle

Postulat « Pour une consultation des jeunes sur les objets de votation »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Les jeunes et la démocratie sont un sujet important. A Nyon, un conseiller communal socialiste a déposé un postulat afin de proposer à la Municipalité nyonnaise de s'y intéresser. Fortement repris de ce texte, les postulants vous invitent à découvrir deux propositions.

Dans *Le Temps* du 15 octobre 2018 qui inaugurerait sa réflexion thématique sur le système démocratique suisse, Barry Lopez, animateur d'Easy vote, déclarait que « même si la moitié des jeunes ont un intérêt pour la politique [...] ils sont seulement 30% à voter, c'est un problème ! »¹. Un autre article, publié le 1er novembre dernier, allait jusqu'à écrire que les abstentionnistes composaient le « plus grand parti de suisse », dans lequel les jeunes tiendraient une place prépondérante². Comment remédier à cette crise, trop souvent occultée, de notre système de démocratie semi-directe ?

Le présent postulat propose deux projets à étudier pour la Municipalité :

- Proposer à l'Etablissement Secondaire de Rolle des ateliers de votations pour les élèves sur le modèle de ce qui se fait à Nyon.

En effet, le collège de Nyon-Marens organise déjà, sur l'initiative de son directeur M. Produit, des votations d'élèves dans une vocation d'apprentissage. L'expérience est à saluer mais également à systématiser : les actions ponctuelles ne font pas des habitudes, car c'est belle et bien de cela qu'il s'agit ici, habituer les jeunes à voter, leur apprendre cet engagement citoyen, pour assurer leur participation à l'avenir de notre système démocratique.

- Introduire au niveau communal le vote consultatif (i.e. indicatif, sans validité légale) dès 16 ans pour les objets fédéraux, cantonaux et communaux.

En 2009, Pierre-Yves Rapaz avait proposé le vote dès 16 ans mais l'initiative³ avait été rejetée. 16 ans n'est pas un âge anodin encore moins un âge arbitraire : 16 ans, c'est la majorité sexuelle, l'accès légal bien qu'encore partiel aux boissons alcoolisées, mais surtout l'âge où une partie importante de la population commence à avoir des responsabilités, que ce soit en commençant des études post-obligatoires au gymnase ou en découvrant le monde du travail via un apprentissage. Mais 16 ans, c'est aussi le moment où l'on termine ses cours de citoyenneté : n'est-ce pas alors que l'intérêt des jeunes adultes est à son apogée ? Ne serait-

¹ Yelmarc Roulet, « Ce qui ne marche plus dans les systèmes démocratique suisse », *Le Temps*, 15 octobre 2018

² Jocelym Daloz, « Les abstentionnistes, le plus grand parti de Suisse », *Le Temps*, 1^{er} novembre 2018.

³ <https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/grand-conseil/seances-precedentes/annee-2010/seances-des-14-et-15-decembre-2010/initiative-pierre-yves-rapaz-modification-de-la-constitution-cantonale-par-labaissement-du-droit-de-vote-en-matiere-communale-de-18-ans-a-16-ans/>

ce pas le manque, à la fois de formation civique après l'école obligatoire et surtout de possibilité d'action, qui les mène au désintérêt et à l'abstention de la vie politique ? Le vote à 16 ans, même consultatif, serait non seulement une manière de leur donner une chance, mais également un moyen de formation pour eux : il les pousserait à débattre des objets en question, à développer un regard critique, à s'informer sur le fonctionnement du système, etc. Comme l'a souligné une étude d'Easyvote réalisée en 2015 : « Il est particulièrement important d'atteindre les jeunes lorsqu'ils ont entre 16 et 20 ans, par l'intermédiaire de leurs écoles, et de créer ainsi un intérêt durable »⁴ ; l'accès au vote consultatif dès seize ans pourrait alors encourager la participation des citoyennes et citoyens par la suite, réduisant le fléau que représente abstentionnisme.

Le vote des jeunes n'est pas une blague – leur tendance à l'abstentionnisme non plus. Il faut donc y remédier à tous les niveaux et proposer des solutions systématiques.

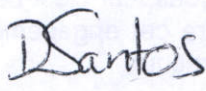
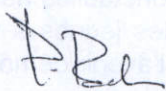
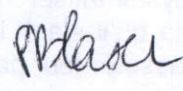
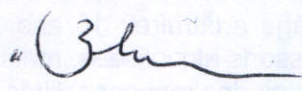
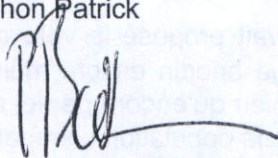
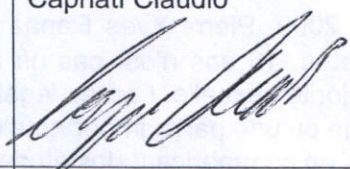
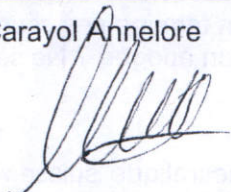
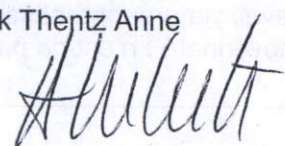
Le présent postulat a pour but d'inviter la Municipalité à étudier :

- **l'opportunité d'octroyer le droit de vote consultatif pour les objets fédéraux, cantonaux et communaux aux citoyennes et citoyens rollois dès l'âge de 16 ans.**
- **des ateliers de votations pour les élèves sur le modèle de ce qui se fait à Nyon en collaboration avec l'ES de Rolle.**

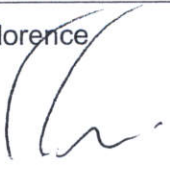
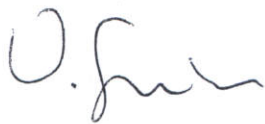
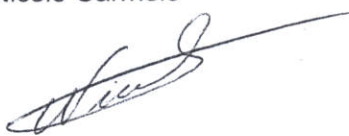
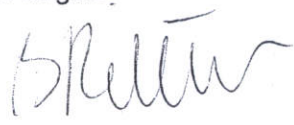
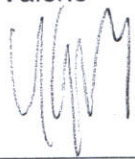
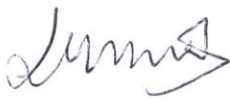
Les cosignataires vous remercient de l'attention et du bon accueil que vous réserverez à cet objet.

Rolle, le 31 mars 2019

Naomi Dos Santos et consorts

Dos Santos Naomi 	Beck Pierre 	Blaser Pauline 
Blaser Philippe 	Bréchon Patrick 	Capriati Claudio 
Carayol Annelore 	Dévaud Arlette 	Beck Thentz Anne 

⁴ JORIO, Nicoals et alii, « Comment peut-on augmenter le taux de participation aux votations et élections des jeunes adultes ? Analyse de campagne », avril 2015, p.28

Founou Remi	Fries Florence 	Grin Véronique 
Lessi Mirka 	Magallanes Antonio 	Menamkat Jasmine
Mozzetti Valeria 	Nicolo Carmelo 	Pittet Brigitte 
Savelli David	Scaiola Christian	Schatzmann Laurent
Schlup Valérie 	Schmutz Lucette 	Suvà Lucia 

**Postulat « Pour une consultation des jeunes sur les objets de
votation »**